



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2008/12  
16 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Vingt-neuvième session  
Poznan, 1<sup>er</sup>-10 décembre 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
Programme de travail de Nairobi sur les incidences  
des changements climatiques et la vulnérabilité et  
l'adaptation à ces changements

**Résumé des résultats de la mise en œuvre du programme de travail  
de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et  
la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements jusqu'à  
la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire  
de conseil scientifique et technologique**

Note du secrétariat

*Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des résultats des activités entreprises au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements qui avaient été menées à bien à la fin de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Il précise l'approche adoptée pour mettre en œuvre le programme de travail et contient des informations sur les résultats obtenus dans chacun des neuf domaines d'activité, sur la façon dont les organisations, les institutions, les experts, les collectivités et le secteur privé se sont associés à l'exécution du programme de travail et sur la diffusion des divers éléments résultant des activités réalisées. Le rapport s'achève par une liste des questions à étudier plus avant, notamment celles qui pourraient être renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour qu'il les examine.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 11	4
A. Mandat.....	1 – 3	4
B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	4	4
C. Rappel.....	5 – 9	4
D. Démarche adoptée pour la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements .....	10 – 11	6
II. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MENÉES À BIEN AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS.....	12 – 71	6
A. Méthodes et outils.....	14 – 21	7
B. Données et observations .....	22 – 30	8
C. Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles.....	31 – 35	9
D. Risques liés au climat et phénomènes extrêmes.....	36 – 42	11
E. Informations socioéconomiques.....	43 – 47	12
F. Planification et pratiques en matière d'adaptation .....	48 – 54	13
G. Recherche .....	55 – 61	14
H. Technologies d'adaptation.....	62 – 68	16
I. Diversification économique.....	69 – 71	17
III. MOBILISATION DES ORGANISATIONS, DES INSTITUTIONS, DES EXPERTS, DES COMMUNAUTÉS ET DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNERABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS.....	72 – 84	18

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. DIFFUSION DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MENÉES À BIEN AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNERABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS .....	85 – 88	21
V. QUESTIONS À ÉTUDIER PLUS AVANT .....	89 – 91	21

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa vingt-cinquième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a prié le secrétariat de récapituler dans un rapport les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements jusqu'à sa vingt-huitième session et de mettre ce rapport à la disposition des Parties et des organisations compétentes pour sa vingt-neuvième session<sup>1</sup>.
2. Le SBSTA a demandé que ce rapport récapitulatif comporte, notamment, les éléments suivants:
  - a) Une analyse des questions traitées dans le cadre de chaque activité, y compris des informations sur l'état d'avancement des travaux et les enseignements qui en ont été tirés;
  - b) Une présentation succincte des lacunes et des besoins (y compris, éventuellement, des besoins de renforcement des capacités), des perspectives (notamment des possibilités de synergie entre les activités) et des obstacles et difficultés rencontrés;
  - c) Une synthèse des recommandations<sup>2</sup>.
3. À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu de fournir à sa session suivante, après avoir étudié le rapport mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)<sup>3</sup>.

### B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

4. Conformément aux conclusions adoptées à ses vingt-cinquième et vingt-huitième sessions, le SBSTA souhaitera peut-être examiner à sa vingt-neuvième session le présent rapport établi par le secrétariat sous la direction de son président. Il pourrait ensuite convenir des informations et des avis à fournir au SBI, pour examen, au sujet des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi.

### C. Rappel

5. Après avoir examiné le troisième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et constaté que l'adaptation était une nécessité pour tous les pays, les Parties sont convenues en 2003 d'entreprendre des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'adaptation aux changements climatiques (décision 10/CP.9). En 2004, à la dixième session de la Conférence des Parties, elles ont décidé d'élaborer un programme de travail quinquennal à exécuter dans le cadre du SBSTA (décision 1/CP.10). À l'issue de nouveaux débats tenus à la onzième session de la Conférence, les Parties ont adopté le programme de travail quinquennal du SBSTA sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 23.

<sup>2</sup> Ibid., par. 24.

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 22.

changements, et en ont précisé l'objectif, les résultats escomptés et le champ d'activité (décision 2/CP.11).

6. L'objectif général du programme de travail quinquennal est d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, surtout les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs<sup>4</sup>.

7. À sa vingt-cinquième session, à Nairobi, le SBSTA a adopté un vaste plan d'activités<sup>5</sup> à exécuter jusqu'à sa vingt-huitième session. La Conférence des Parties a décidé, à sa douzième session, de l'appeler le «Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements».

8. À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu d'activités complémentaires<sup>6</sup> à inclure dans le programme de travail de Nairobi pour la période allant jusqu'à la seizième session de la Conférence des Parties, en tenant compte des vues des Parties sur les nouvelles activités à envisager, des résultats de la réunion de représentants des Parties consacrée aux résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi<sup>7</sup>, des résultats des activités complémentaires achevées avant cette session, des informations présentées dans le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC et d'autres informations scientifiques nouvelles, ainsi que des activités pertinentes des institutions internationales et régionales.

9. À sa vingt-huitième session, le SBSTA a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse ainsi qu'à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour les contributions apportées aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a également remercié les Gouvernements égyptien, mexicain, thaïlandais et trinitadien ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'avoir accueilli des activités inscrites au programme de travail de Nairobi, ainsi que les experts et les représentants des organisations compétentes pour le temps et les compétences qu'ils y avaient consacrés.

---

<sup>4</sup> Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 13 à 71.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 10 à 74.

<sup>7</sup> La réunion s'est tenue à Bangkok, du 7 au 9 avril 2008, et le rapport correspondant est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/5.

#### **D. Démarche adoptée pour la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

10. La démarche générale suivie pour mettre en œuvre le programme de travail de Nairobi vise essentiellement à faciliter l'adoption de mesures en matière d'adaptation et à faire en sorte que les activités et les produits s'adressent aux parties prenantes à tous les niveaux et dans l'ensemble des secteurs.

11. La mise en œuvre du programme de travail de Nairobi a consisté à:

a) **Exécuter des activités concrètes prescrites par le SBSTA.** Parmi ces activités, il convient de mentionner l'échange d'informations et de données d'expérience figurant dans les observations communiquées par les Parties et les organisations compétentes, dans des rapports techniques et de synthèse et dans des sources d'information accessibles par Internet. Des ateliers et des réunions d'experts ont également été organisés, offrant l'occasion d'examiner l'état d'avancement des travaux et les enseignements à retenir dans les différents domaines d'activité, et de formuler des recommandations sur les moyens de prendre en compte les lacunes, les besoins, les possibilités et les obstacles recensés<sup>8</sup> (voir la section II);

b) **Faciliter l'adoption de mesures d'adaptation nouvelles et innovantes, à l'appui du programme de travail de Nairobi.** Ces nouvelles mesures ont été facilitées en associant un large éventail d'organisations aux activités menées au titre du programme de travail de Nairobi, en désignant des points de contact et en tenant des réunions spéciales avec les organisations concernées et des réunions techniques restreintes de préparation pour chaque domaine d'activité. Les organisations et les milieux intéressés par l'adaptation ont également été encouragés à entreprendre leurs propres activités à l'appui de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi (voir la section III);

c) **Diffuser les résultats du programme de travail de Nairobi.** Il s'agit de diffuser largement les résultats des activités menées au titre du programme de travail de Nairobi auprès de toutes les parties prenantes, sous la forme de brochures, de lettres d'information électroniques ainsi que de bases de données et d'interfaces en ligne (voir la section IV).

## **II. Résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

12. Lors de la clôture de la vingt-huitième session du SBSTA, des activités avaient été entreprises dans les neuf domaines considérés, portant chacun sur un aspect précis de l'adaptation aux changements climatiques. La présente section donne un aperçu des résultats obtenus dans tous ces domaines, notamment l'avancement des travaux et les enseignements dégagés ainsi que les lacunes et les besoins recensés. Dans le cas d'ateliers ou de réunions d'experts, les recommandations formulées sont récapitulées. Ce tour d'horizon ne saurait être exhaustif; des informations plus détaillées sont fournies dans les documents consacrés à chaque domaine d'activité, tels que les rapports des réunions d'experts et des ateliers, reprenant l'ensemble des recommandations correspondantes<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Toutes les recommandations figurent dans les rapports des réunions d'experts et des ateliers organisés au titre du programme de travail de Nairobi.

<sup>9</sup> Tous les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.unfccc.int/3633.php](http://www.unfccc.int/3633.php).

13. Les Parties ont contribué aux résultats décrits ci-après, notamment par l'intermédiaire de leurs représentants et de leurs experts sous la forme de contributions financières. Au total, 23 Parties, dont celles qui agissaient au nom de l'Alliance des petits États insulaires et au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, ont fait part de leurs connaissances et de leurs vues dans les différents domaines d'activité, tandis que 114 représentants et experts de Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) et 48 représentants et experts de Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) ont participé aux ateliers techniques et aux réunions d'experts<sup>10</sup>. La contribution apportée par les organisations, les institutions, les collectivités et le secteur privé est exposée à la section III.

### A. Méthodes et outils

14. Des activités ont été entreprises dans le domaine des méthodes et outils en vue de mettre au point et de diffuser des méthodes et des instruments applicables à l'évaluation des incidences et de la vulnérabilité ainsi qu'à la planification, aux mesures et aux initiatives en matière d'adaptation. Parmi ces activités, on peut citer les observations communiquées par les Parties<sup>11</sup> et les organisations compétentes<sup>12</sup>, un rapport de synthèse sur les informations et les vues ainsi recueillies, et les résultats pertinents des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) et du Groupe d'experts du transfert des technologies (GETT)<sup>13</sup>, ainsi qu'une réunion d'experts tenue en coopération avec l'OMM à Mexico les 4 et 5 mars 2008<sup>14</sup>.

15. Conformément à l'alinéa c du paragraphe 6 de l'annexe de la décision 2/CP.11, et compte tenu des informations fournies par les Parties et les organisations, le secrétariat a actualisé le Recueil des méthodes et outils permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>15</sup>. Ce recueil accessible en ligne contient des informations clefs sur les dispositifs, méthodes et outils disponibles, et sur leurs particularités. Il est conçu pour aider les Parties et les autres utilisateurs éventuels à choisir la méthode qui permet le mieux d'évaluer les incidences et la vulnérabilité et de se préparer aux mesures d'adaptation à prendre face aux changements climatiques.

#### 1. Situation actuelle

16. On dispose actuellement d'une multitude de méthodes et d'outils pour évaluer les incidences, la vulnérabilité et l'adaptation et pour planifier l'adaptation, qui vont du cadre complet et des instruments généraux de planification de l'adaptation aux outils d'évaluation par secteur. Les méthodes et outils sont généralement bien accueillis lorsqu'ils peuvent être utilisés pour concevoir des mesures d'adaptation à différentes échelles temporelles et spatiales, qu'ils sont élaborés et appliqués de manière transparente, flexible et participative, qu'ils tiennent compte de divers points de vue et intérêts, en particulier ceux des utilisateurs finals, et qu'ils exigent peu de données ou de connaissances spécialisées. Les évaluations intégrées sont considérées comme un moyen utile d'évaluer globalement les incidences sociales,

---

<sup>10</sup> Non compris les participants à l'atelier de session sur la modélisation du climat, les scénarios et la réduction de l'échelle des modèles.

<sup>11</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.12 et Add.1.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.13.

<sup>13</sup> FCCC/SBSTA/2007/8.

<sup>14</sup> FCCC/SBSTA/2008/3.

<sup>15</sup> La version actualisée du Recueil peut être consultée à l'adresse [www.unfccc.int/2674.php](http://www.unfccc.int/2674.php) (en anglais).

économiques et environnementales des changements climatiques, en tenant compte des interactions entre ces changements et d'autres phénomènes.

## 2. Lacunes et besoins

17. Il subsiste toutes sortes de lacunes et de besoins qui empêchent de diffuser et d'appliquer largement les méthodes et les outils. Les lacunes tiennent notamment à l'insuffisance de données, de moyens, d'informations appropriées et de directives sur les méthodes et outils disponibles, y compris les incertitudes et les points faibles.

18. Parmi les besoins identifiés, il convient de mentionner le renforcement des capacités nécessaires pour les évaluations locales et sectorielles, les évaluations intégrées aux échelons infranational et national, le rapprochement des démarches participatives et des démarches directives, une meilleure quantification des coûts et des avantages de l'adaptation, la fourniture de directives adaptées à l'utilisateur pour l'application des multiples méthodes et outils disponibles.

## 3. Recommandations

19. Afin de mieux tirer parti des méthodes et des outils, il a été recommandé de mettre au point des directives et des mécanismes interactifs permettant aux utilisateurs d'échanger des informations sur différentes solutions, y compris sur leur application, et leur utilité pour telle ou telle tâche.

20. Les recommandations visant à élargir la diffusion des méthodes et outils portaient notamment sur la mise en place et le renforcement de réseaux permettant aux utilisateurs d'échanger leurs connaissances et leurs expériences en la matière et la création de mécanismes pour comparer les méthodes et les outils.

21. Pour favoriser la mise au point de méthodes et d'outils, il a été recommandé d'améliorer la communication entre utilisateurs et concepteurs en vue d'obtenir des méthodes et des outils mieux adaptés à la demande et aux parties prenantes. Il a également été recommandé de rendre le Recueil des méthodes et outils évoqué au paragraphe 15 ci-dessus plus convivial et d'offrir à l'utilisateur la possibilité de donner son avis sur l'applicabilité des méthodes et des outils qui y sont présentés.

## **B. Données et observations**

22. Des activités ont été entreprises en vue d'améliorer la collecte, la gestion et l'échange de données d'observation et autres informations pertinentes sur la variabilité et les changements climatiques actuels ou passés, ainsi que l'accès à celles-ci et leur utilisation. Parmi ces activités, on peut citer l'envoi d'observations par l'OMM et ses États membres ainsi que par d'autres organisations compétentes<sup>16</sup>, et une réunion d'experts tenue en coopération avec l'OMM à Mexico les 6 et 7 mars 2008<sup>17</sup>.

### 1. Situation actuelle

23. Des systèmes et réseaux d'observation performants sont d'une grande importance pour surveiller le système climatique et faciliter l'adaptation. Il est essentiel d'accumuler des données climatologiques de base fiables et de qualité pour comprendre à l'heure actuelle et rétrospectivement le climat et la variabilité climatique, appuyer les travaux de recherche et de modélisation, améliorer les projections en matière de climatologie et mettre au point des stratégies d'adaptation efficaces. De l'avis général, la difficulté majeure en matière de données et d'observations réside non pas tant dans la mise en place d'un réseau

---

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.23.

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2008/3.

d'observation que dans son exploitation à long terme, une fois que le financement extérieur a pris fin et dans l'échange des données réunies.

24. Au niveau régional, le programme d'ateliers du Système mondial d'observation du climat a permis d'élaborer des plans d'action visant à améliorer les systèmes d'observation régionaux; certains de ces plans d'action sont en cours d'exécution. Dans le cadre du Plan stratégique qu'elle vient d'adopter, l'OMM entreprend un certain nombre d'activités visant à améliorer les données, observations, prévisions et évaluations climatiques intéressant l'adaptation.

## 2. Lacunes et besoins

25. Les besoins recensés en matière de données, en particulier dans les pays en développement, concernent l'aide à la collecte de données et à la récupération des données historiques, l'amélioration de la collecte, de la gestion et de l'utilisation des données à l'échelle régionale et l'élargissement de l'accès aux données mondiales, régionales et nationales.

26. Par ailleurs, il faudrait améliorer les observations systématiques et les systèmes de surveillance permettant de comprendre l'impact des changements climatiques, qu'il s'agisse d'en élargir le champ d'application ou d'en augmenter la densité, et sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques à la nécessité de renforcer les services météorologiques et hydrologiques nationaux.

27. Il faut également renforcer les ressources humaines pour analyser et produire des données, en prévoyant à cet effet des programmes de formation et d'éducation, et en faisant mieux comprendre les incertitudes liées à l'utilisation de données et de modèles.

## 3. Recommandations

28. Il est possible d'améliorer l'échange de données et d'informations et l'accès à celles-ci en favorisant les partenariats entre utilisateurs et fournisseurs de données, en faisant davantage connaître les données et informations disponibles par la création de forums interactifs et en suscitant l'élan politique nécessaire à un niveau élevé pour faciliter les échanges de données et en garantir le libre accès.

29. Concernant l'amélioration des données et des observations, il a été recommandé de mettre sur pied et d'exploiter un réseau national propre à l'adaptation et de définir l'ensemble des données et informations de référence nécessaires dans ce domaine.

30. Les recommandations relatives au perfectionnement des moyens de collecte, de gestion et d'utilisation des données d'observation portaient notamment sur la réalisation d'un inventaire complet des archives de données climatiques et non climatiques de chaque pays et, à partir d'une telle évaluation, sur la mise au point de systèmes intégrés de gestion et de collecte permettant de fournir les informations requises pour l'adaptation.

### **C. Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles**

31. Les activités entreprises dans le domaine de la modélisation climatique, des scénarios et de la réduction de l'échelle des modèles visaient à promouvoir la mise au point d'informations et de données sur les changements climatiques prévus, l'accès à celles-ci et leur utilisation. Il convient à cet égard de

mentionner l'envoi d'observations par les organisations compétentes<sup>18</sup> et un atelier de session qui a eu lieu le 7 juin 2008 pendant la vingt-huitième session du SBSTA, à Bonn (Allemagne)<sup>19</sup>.

### 1. Situation actuelle

32. Dans son quatrième Rapport d'évaluation, le GIEC fait valoir que les modèles climatiques actuels reposent sur des principes physiques bien établis et permettent, comme il a été démontré, de reproduire les caractéristiques observées des changements climatiques récents et passés. Selon le GIEC, il y a tout lieu de penser que les modèles de circulation générale atmosphère-océan fournissent des estimations quantitatives crédibles des changements climatiques à venir, en particulier au niveau des continents et à plus grande échelle. Ces estimations sont jugées plus fiables pour certaines variables climatiques (température, par exemple) que pour d'autres (précipitations). En outre, on dispose pour de nombreuses régions d'un nombre croissant de projections fiables des changements climatiques régionaux grâce aux progrès de la modélisation et à une meilleure compréhension des processus physiques intervenant dans le système climatique. Des avancées sont à signaler dans les méthodes de réduction d'échelle, la résolution des modèles, la simulation de processus importants pour les changements à l'échelle régionale et l'élargissement de l'ensemble des simulations disponibles.

### 2. Lacunes et besoins

33. Il subsiste des lacunes en matière de résolution spatiale et temporelle et des incertitudes dans les scénarios et les produits des modèles. Ces lacunes ont entravé l'élaboration de scénarios climatiques régionaux et sous-régionaux sur lesquels pourraient s'appuyer des évaluations des incidences et de la vulnérabilité propres à faciliter la prise de décisions. Il convient de renforcer les capacités pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les résultats des modèles climatiques, ainsi que leurs limites, compte tenu des diverses hypothèses sur lesquelles reposent ces modèles. Un dialogue entre les climatologues et les praticiens de l'adaptation, notamment les décideurs, s'avère également nécessaire afin de déterminer les impératifs et les paramètres applicables aux activités de modélisation, l'objectif étant que les résultats de ces modèles facilitent la prise de décisions.

### 3. Recommandations

34. Les recommandations propres à faciliter la mise au point de scénarios climatiques régionaux et sous-régionaux consistaient notamment à promouvoir des centres régionaux afin de faciliter l'échange et le transfert des connaissances, la coopération en vue de l'élaboration de scénarios utilisant différents modèles et le renforcement des capacités aux échelons régional et national.

35. Afin de rendre les résultats des modèles climatiques et les données d'une échelle inférieure plus accessibles aux responsables des politiques à tous les niveaux, et d'en faciliter l'application, il a été recommandé de faire en sorte que les informations climatologiques les plus pertinentes pour les décideurs dans le domaine de l'adaptation soient fournies et diffusées sous une forme conviviale, de poursuivre les efforts visant à quantifier et réduire les incertitudes à l'intérieur des modèles et d'un modèle à l'autre pour améliorer la précision des projections ultérieures et de faire davantage ressortir et connaître les incertitudes pour conférer plus de crédibilité aux produits des modèles et aux données climatologiques.

---

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.24 et Add.1.

<sup>19</sup> FCCC/SBSTA/2008/9.

## D. Risques liés au climat et phénomènes extrêmes

36. Des activités ont été entreprises dans le domaine des risques liés au climat et des phénomènes extrêmes pour faciliter la compréhension des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité à ces changements, une importance particulière étant accordée à la variabilité climatique actuelle et future et aux phénomènes extrêmes, ainsi qu'à leurs répercussions sur le développement durable. Au nombre de ces activités figurent l'envoi d'observations par les Parties<sup>20</sup> et les organisations compétentes<sup>21</sup>, ainsi qu'un atelier tenu au Caire du 18 au 20 juin 2008<sup>22</sup>.

### 1. Situation actuelle

37. Des démarches, méthodes et outils permettant d'évaluer et de prévoir les risques liés au climat et leurs incidences, y compris ceux qui se rapportent aux phénomènes extrêmes, existent dans des domaines tels que l'agriculture, les ressources en eau, les zones côtières et la santé, et peuvent se révéler très utiles pour évaluer et prendre en compte les risques supplémentaires liés aux changements climatiques. L'un des enseignements à retenir est qu'il convient d'envisager l'évaluation et la prévision des risques dans le cadre d'une politique de réduction des risques de catastrophe, une telle démarche privilégiant la prévision des effets et leur atténuation.

38. La gestion des risques liés au climat est déjà bien établie dans quelques pays, mais nombre de pays développés ou en développement en sont encore à un stade préliminaire. Les mesures de gestion peuvent inclure les systèmes d'alerte rapide, indispensables pour diminuer les conséquences néfastes, et des mécanismes de mutualisation des risques comme l'assurance. Les connaissances traditionnelles peuvent compléter les sources scientifiques de connaissances; il convient de les intégrer et de les utiliser davantage dans l'évaluation et la gestion des risques liés au climat, en particulier à travers des partenariats avec des organisations locales.

### 2. Lacunes et besoins

39. L'évaluation, la prévision et la gestion des risques liés au climat et de leurs incidences présentent encore des insuffisances, notamment des incertitudes dans la prévision de la variabilité du climat et des phénomènes extrêmes et l'absence de systèmes d'intervention face aux risques recensés. Parmi les besoins identifiés, il convient de mentionner la nécessité d'intégrer davantage la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et programmes nationaux de développement durable et d'améliorer les méthodes et outils permettant d'en prévoir, d'en gérer et d'en réduire les effets. Une autre lacune recensée tient au fait que les mécanismes de partage des risques tels que l'assurance ne sont guère disponibles ni accessibles dans les pays les plus exposés.

### 3. Recommandations

40. Compte tenu des lacunes et des besoins, il a été recommandé d'adopter une démarche intersectorielle et pluridisciplinaire pour réduire les risques liés au climat, en y associant activement les parties prenantes. Les recommandations visant à améliorer l'évaluation et la prévision de ces risques et de leurs incidences concernaient notamment une meilleure communication des données aux niveaux national, régional et mondial, et l'accès permanent des utilisateurs aux archives et bases de données pertinentes.

---

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.4 et Add.1 et 2.

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.5.

<sup>22</sup> FCCC/SBSTA/2007/7.

41. Pour améliorer la gestion des risques liés au climat, il a été recommandé que les responsables de la planification nationale et sectorielle recensent et développent les initiatives visant à mieux faire connaître ces risques et à renforcer les capacités dans ce domaine, et que les instituts de recherche aux niveaux national, régional et mondial effectuent des travaux sur le rôle de mécanismes tels que l'assurance.

42. Pour prendre en considération les risques liés au climat et les phénomènes extrêmes dans les politiques nationales et la planification du développement durable, il a été recommandé que les centres nationaux de liaison pour les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe partagent des renseignements sur l'utilisation et la disponibilité des données, informations et outils en vue de réduire les aléas, les risques et la vulnérabilité dans tous les secteurs. En outre, il a été recommandé d'associer toutes les parties prenantes concernées par la réduction des risques de catastrophe dans chaque secteur aux équipes nationales chargées des changements climatiques et de la planification au sein des ministères sectoriels.

### **E. Informations socioéconomiques**

43. Des activités ont été entreprises dans le domaine des informations socioéconomiques en vue d'améliorer la connaissance des dimensions socioéconomiques des changements climatiques et de faire en sorte que de telles informations soient mieux prises en compte dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité. Des observations ont été reçues des Parties<sup>23</sup> et des organisations compétentes<sup>24</sup>, et une réunion d'experts s'est tenue à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) du 10 au 12 mars 2008<sup>25</sup>.

#### **1. Situation actuelle**

44. L'information socioéconomique fait partie intégrante de l'évaluation des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité à ces changements, ainsi que de la planification de l'adaptation. Elle peut mettre en lumière les différents degrés d'exposition aux menaces liées au climat et les capacités d'adaptation des régions, des pays et des populations. À ce jour, bon nombre de scénarios socioéconomiques utilisés dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité se sont appuyés sur ceux que le GIEC a mis au point dans son rapport spécial sur les scénarios d'émissions<sup>26</sup>, en vue de l'élaboration de scénarios quantitatifs aux échelons national et infranational.

#### **2. Lacunes et besoins**

45. En termes de qualité, de disponibilité et d'accessibilité, l'information socioéconomique progresse plus lentement que celle qui se rapporte aux aspects biophysiques et météorologiques. L'absence de données socioéconomiques différenciées sur le plan spatial, en particulier à l'échelle infranationale, est l'une des lacunes majeures dans ce domaine. Même lorsqu'on dispose d'informations socioéconomiques, celles-ci ne sont pas toujours applicables à la planification de l'adaptation. Les données sont souvent collectées sous des formes incompatibles, diffusées à des degrés différents d'agrégation, disséminées ici et là et inexploitable pour les évaluations de la vulnérabilité et des incidences ou la planification de l'adaptation. Des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires pour mieux intégrer les informations socioéconomiques qualitatives dans les évaluations.

---

<sup>23</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.21 et Add.1.

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.22.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2008/2.

<sup>26</sup> [www.ipcc.ch/ipccreports/sres/emission/index.htm](http://www.ipcc.ch/ipccreports/sres/emission/index.htm).

### 3. Recommandations

46. Pour améliorer l'information relative aux dimensions socioéconomiques des changements climatiques, il a été recommandé notamment de hiérarchiser les besoins en données, de normaliser la collecte et le stockage des données, de procéder à un géocodage des données existantes, de faciliter la production de données spécifiques aux fins de l'adaptation et d'inciter les fournisseurs de données à diffuser largement celles dont ils disposent.

47. Pour l'intégration de l'information socioéconomique dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité, il a été recommandé d'instaurer un dialogue ouvert entre fournisseurs et utilisateurs des informations afin de mieux adapter celles-ci en fonction de besoins précis, d'élaborer des directives sur l'utilisation des données existantes et leur présentation aux fins de la prise de décisions et d'étoffer les informations sur les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation.

### **F. Planification et pratiques en matière d'adaptation**

48. Des activités ont été entreprises dans le domaine de la planification et des pratiques en matière d'adaptation afin de recueillir, d'analyser et de diffuser des informations sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, notamment les projets, les stratégies à court et à long terme, et les connaissances locales et autochtones.

49. Parmi ces activités, il convient de signaler l'envoi d'observations par les Parties<sup>27</sup> et les organisations compétentes<sup>28</sup>, un rapport de synthèse établi à partir des renseignements ainsi communiqués<sup>29</sup>, une synthèse des résultats des travaux du Groupe d'experts des PMA, du Groupe consultatif d'experts et du GETT concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation<sup>30</sup> et un atelier organisé en collaboration avec la FAO à Rome du 10 au 12 septembre 2007<sup>31</sup>. En outre, le secrétariat a mis en place sur le Web une interface donnant des informations sur les pratiques en matière d'adaptation et les stratégies locales d'adaptation, en utilisant la base de données du secrétariat sur ce type de stratégies<sup>32</sup>.

#### 1. Situation actuelle

50. La planification et les pratiques en matière d'adaptation varient selon les secteurs (agriculture et sécurité alimentaire, ressources en eau, zones côtières et santé) et les niveaux d'intervention (infranational, national, régional ou international). Les leçons qui en ont été tirées consistent, entre autres, à retenir l'exposition actuelle aux risques naturels et à la variabilité climatique comme point de départ pour l'adaptation, à mettre à profit les études de cas et les directives pour impliquer les parties prenantes, et à reconnaître combien il importe de comprendre, d'apprécier et d'intégrer les connaissances et les technologies autochtones et locales.

---

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.10 et Add.1.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.11.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2007/9.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2007/10.

<sup>31</sup> FCCC/SBSTA/2007/15.

<sup>32</sup> L'interface est accessible à l'adresse [www.unfccc.int/4363.php](http://www.unfccc.int/4363.php).

## 2. Lacunes et besoins

51. En dépit des avancées réalisées, des lacunes et des besoins subsistent. Il y a par exemple un décalage entre l'évaluation et la planification en matière d'adaptation, d'une part, et la mise en œuvre des mesures nécessaires, de l'autre. Cela tient à divers problèmes, dont le manque de capacités, de données, d'informations et de ressources. Des interventions sectorielles non coordonnées peuvent être inefficaces, voire contre-productives, étant donné que les initiatives prises dans un secteur peuvent accentuer la vulnérabilité d'un autre secteur, ou réduire l'efficacité des mesures d'adaptation introduites dans celui-ci. L'adaptation exige donc une démarche intersectorielle qui s'inscrive dans une stratégie globale de développement durable.

## 3. Recommandations

52. En vue de favoriser la planification et les pratiques en matière d'adaptation à tous les niveaux et dans tous les secteurs, il a été recommandé d'établir un cadre théorique pour l'adaptation, qui aiderait à recenser les diverses solutions possibles en la matière tout en prévoyant suffisamment de souplesse et la possibilité de reconfigurer les solutions à mesure que l'on en apprend davantage sur l'ampleur du changement ou de l'impact auxquels les différents secteurs et niveaux doivent s'adapter.

53. D'autres recommandations ont également été formulées, visant à intégrer davantage l'adaptation dans les plans et politiques relatifs au développement et au budget dans tous les secteurs et à tous les niveaux, et à renforcer la mobilisation du secteur privé en encourageant l'établissement d'une charte des entreprises pour l'adaptation, dans laquelle celles-ci mettent l'accent sur les bonnes pratiques adoptées pour tenir compte de l'adaptation dans leurs opérations.

54. Pour faire mieux comprendre les pratiques en matière d'adaptation, il a été recommandé d'effectuer des travaux de recherche plus ciblés tendant à recenser et à évaluer des solutions concrètes, y compris leurs coûts, leurs avantages et les compromis éventuels à faire, et de communiquer les résultats d'un inventaire des bases de données sur l'adaptation en vue de faire connaître les sources de connaissances collectives et de valider les bonnes pratiques.

## **G. Recherche**

55. Dans le domaine de la recherche, des activités ont été entreprises afin de promouvoir les travaux sur les solutions possibles en matière d'adaptation. Les travaux de recherche en cours ou prévus sur l'adaptation et les besoins en matière de recherche ont fait l'objet d'un rapport de synthèse<sup>33</sup>.

56. En outre, à la vingt-sixième session du SBSTA, les Parties sont convenues de mettre en place et d'entretenir avec les programmes et organismes de recherche internationaux et régionaux sur les changements climatiques un dialogue consacré à la recherche dans le cadre de la décision 9/CP.11. Elles ont invité les programmes et organismes compétents à informer régulièrement le SBSTA de l'évolution de leurs activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention, s'agissant notamment des nouvelles constatations scientifiques et des activités engagées pour faire face à d'importantes incertitudes et à d'importants besoins en matière de recherche, déterminés par le GIEC ou par des Parties<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> FCCC/SBSTA/2007/12.

<sup>34</sup> Voir le document FCCC/SBSTA/2007/4, par. 47, al. *a* à *f*, pour la liste de points dressée par le SBSTA à sa vingt-sixième session.

57. Dans le cadre de ce dialogue, une réunion informelle s'est tenue pendant la vingt-huitième session du SBSTA, au cours de laquelle des représentants des programmes et organismes de recherche et du GIEC ont fait part de la suite donnée aux questions soulevées à la vingt-sixième session du SBSTA<sup>35</sup>. Comme le SBSTA l'a constaté à sa vingt-huitième session, il faudrait accorder une plus large place à ces questions lors des futures réunions de concertation. En outre, le SBSTA a souligné qu'il est nécessaire de renforcer les activités de recherche visant à soutenir des efforts d'adaptation.

### 1. Situation actuelle

58. Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC et, en particulier, la contribution de son Groupe de travail II fournissent un bilan détaillé des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation ainsi que des raisons pour lesquelles la recherche doit être intensifiée dans ce domaine, compte tenu des lacunes et des besoins recensés. De nouvelles études plus récentes aident aussi à mieux comprendre les incidences, la vulnérabilité, les solutions et les pratiques actuelles en matière d'adaptation, tout comme les obstacles et les contraintes. La recherche sur l'adaptation est menée, au niveau international, par des programmes et organismes de recherche tels que le Programme mondial de recherche sur le climat, le Programme international sur la géosphère et la biosphère et le Programme international relatif aux dimensions humaines des changements écologiques à l'échelle planétaire et, aux niveaux régional, national et local, par toutes sortes d'établissements dans le monde entier, notamment par des organisations et des réseaux régionaux.

### 2. Lacunes et besoins

59. De multiples lacunes et besoins ont été mis en évidence dans le rapport de synthèse et dans le cadre du dialogue dont il est question ci-dessus aux paragraphes 55 et 57. Parmi les besoins à satisfaire pour mieux comprendre les incidences et les facteurs de vulnérabilité, il y a lieu notamment de réduire les incertitudes quant à la sensibilité du système climatique, de relier plus solidement les modèles de circulation générale et les modèles régionaux les uns aux autres afin de rendre les modèles climatiques régionaux plus performants, et d'étayer la validation des modèles climatiques par des observations des variables climatiques essentielles.

60. En vue de faciliter la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation, les travaux de recherche à entreprendre doivent aider à comprendre et à réduire les obstacles économiques, techniques, sociaux et institutionnels à l'adaptation et à mieux connaître les différentes solutions possibles, notamment en déterminant les coûts, les avantages et les compromis éventuels. Il faut aussi s'efforcer de mettre au point des scénarios d'adaptation pour différents niveaux de stabilisation des gaz à effet de serre et différentes hypothèses.

### 3. Recommandations

61. Dans le cadre du dialogue, il a été recommandé d'accroître les ressources humaines, financières, techniques et institutionnelles et de renforcer la coopération interrégionale, en particulier dans les pays en développement parties, afin de faciliter la recherche en matière d'adaptation. Pour tirer parti des résultats de la recherche, ceux-ci devraient être intégrés dans les processus décisionnels, par exemple lors d'échanges entre scientifiques et responsables des politiques tels que ceux qui ont lieu lors des sessions du SBSTA.

---

<sup>35</sup> Les exposés qui ont été faits et un résumé des débats de la réunion informelle établi par le Président peuvent être consultés à l'adresse [www.unfccc.int/4422.php](http://www.unfccc.int/4422.php).

## H. Technologies d'adaptation

62. Des activités ont été réalisées en vue de faciliter la mise au point et la diffusion de technologies, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation. Il convient à cet égard de mentionner les observations communiquées par les Parties<sup>36</sup> et les organisations compétentes<sup>37</sup> dans leurs communications relatives à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation, et un rapport de synthèse sur les informations ainsi recueillies<sup>38</sup>. En outre, à sa treizième session, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser, à titre de contribution au programme de travail de Nairobi, une réunion sur les technologies d'adaptation qui rassemblerait des experts participant à ces travaux et aux activités relatives au programme de travail de Nairobi ainsi qu'aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)<sup>39</sup>. La réunion d'experts s'est tenue le 5 avril 2008 à Bangkok<sup>40</sup>.

63. Le GETT a effectué de nombreux travaux dans le domaine des technologies d'adaptation, en organisant notamment en 2005 un séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement pour l'adaptation aux changements climatiques<sup>41</sup> et élaborant un document technique<sup>42</sup> et un fascicule sur l'application des technologies d'adaptation. Le document technique contient un cadre de référence permettant d'évaluer les technologies d'adaptation aux changements climatiques, un aperçu du processus de mise au point et de transfert de technologies intéressant l'adaptation et des exemples de technologies importantes à cet égard dans cinq secteurs (zones côtières, ressources en eau, agriculture, santé publique et infrastructure).

### 1. Situation actuelle

64. Les technologies ont un rôle majeur à jouer dans toute action efficace ayant trait à l'adaptation. Des systèmes durables d'évacuation des eaux en milieu urbain, par exemple, réduisent les risques d'inondation; la construction d'abris et de structures de protection contre les cyclones et les systèmes d'alerte rapide atténuent la vulnérabilité des populations qui vivent dans les zones côtières; et les systèmes de gestion de la consommation d'eau constituent des mesures importantes pour promouvoir la collaboration en matière d'adaptation dans le secteur agricole et pour réduire les risques de sécheresse.

65. Les technologies d'adaptation les plus fréquemment citées dans les observations dont il est question au paragraphe 62 ci-dessus concernaient avant tout le secteur de l'agriculture et de la pêche, suivi des secteurs des ressources en eau, des zones côtières, de la diversité biologique, de la santé et des infrastructures, puis des technologies intersectorielles. Il peut s'agir de technologies matérielles (variétés résistantes à la sécheresse, digues côtières et technologies d'irrigation, notamment) ou de technologies «douces» (méthodes de rotation des cultures, par exemple). Bon nombre de technologies s'apparentent à la fois aux unes et aux autres: une technologie d'adaptation efficace associe généralement les deux dimensions. Les technologies et le savoir-faire traditionnels sont à cet égard d'une importance

---

<sup>36</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.10 et Add.1.

<sup>37</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.11.

<sup>38</sup> FCCC/SBSTA/2007/6.

<sup>39</sup> FCCC/CP/2007/6, par. 79, al. *b*.

<sup>40</sup> FCCC/SBSTA/2008/4.

<sup>41</sup> FCCC/SBSTA/2005/8.

<sup>42</sup> FCCC/TP/2006/2.

primordiale pour l'adaptation; elles existent déjà, conviennent à beaucoup de pays en développement et peuvent éventuellement être améliorées par les populations locales.

## 2. Lacunes et besoins

66. De multiples lacunes et besoins continuent d'entraver une large application des technologies d'adaptation. Au nombre des besoins figurent la mobilisation des moyens humains, techniques et institutionnels voulus pour diffuser et employer ces technologies, l'amélioration de l'information et de la sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes, y compris les communautés, et l'apport de moyens financiers suffisants.

## 3. Recommandations

67. Les mesures recommandées pour promouvoir les technologies d'adaptation consistent à recenser et à évaluer celles qui sont adaptées à différents secteurs, différentes régions et différents niveaux de développement économique, à renforcer les évaluations des besoins technologiques en intégrant leurs résultats dans les plans de développement et d'adaptation nationaux et sectoriels, y compris les PANA, et à accroître l'appui financier et institutionnel, les échanges d'informations et les capacités et tout en instaurant un environnement plus propice.

68. En outre, il a été suggéré que le GETT accorde une attention particulière aux technologies d'adaptation en exécutant son programme de travail pour 2008-2009.

### **I. Diversification économique**

69. Dans le domaine de la diversification économique, des activités ont été entreprises en vue de faciliter la compréhension et la mise au point de mesures, de méthodes et d'outils permettant d'accroître la résilience des secteurs économiques vulnérables et de réduire la dépendance à leur égard, en particulier dans les pays en développement. Ces activités ont notamment pris la forme d'observations communiquées par les Parties<sup>43</sup> et les organisations compétentes<sup>44</sup>, et d'un rapport de synthèse récapitulant ces observations et informations<sup>45</sup>.

#### 1. Situation actuelle

70. La diversification économique intervient à différents niveaux et dans différents secteurs. Au niveau national, il s'agit de réduire une dépendance excessive à l'égard d'une base économique trop étroite. Au niveau sectoriel, l'adaptation des pratiques existantes permet de réduire l'exposition aux risques. Au niveau des communautés, la diversification des moyens de subsistance est une stratégie appliquée depuis longtemps pour faire face aux perturbations extérieures, y compris celles qui sont liées au climat. Il importe au plus haut point de comprendre comment ces perturbations se sont manifestées et quelles leçons et bonnes pratiques peuvent s'en dégager pour faire avancer la réflexion sur la diversification économique. En vue de s'assurer des avantages que la diversification économique peut procurer, il faut déterminer, au cas par cas, si elle contribue à atténuer la vulnérabilité aux changements climatiques.

---

<sup>43</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.15 et Add.1.

<sup>44</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.16.

<sup>45</sup> FCCC/SBSTA/2007/14.

## 2. Lacunes et besoins

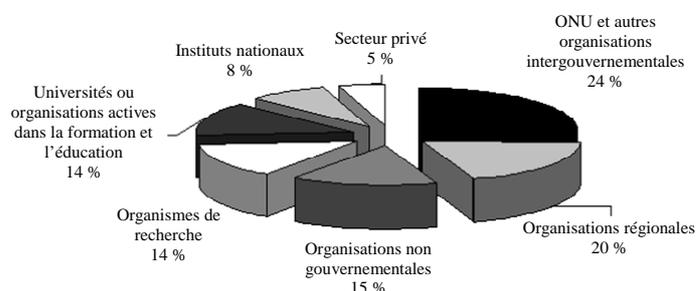
71. Les lacunes et besoins recensés dans les observations mentionnées au paragraphe 69 ci-dessus portent notamment sur la nécessité de disposer de meilleurs outils pour la modélisation et l'évaluation de la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques dans le contexte de la diversification économique. On manque de modèles reliant les prévisions des effets physiques aux modèles d'entrées-sorties pour évaluer la vulnérabilité par secteur, bien qu'ils soient nécessaires à une diversification économique efficace. Il faut aussi associer la population à tous les processus qui augmentent la résilience des secteurs vulnérables et réduisent la dépendance à leur égard; le secteur privé joue à cet égard un rôle fondamental. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet des problèmes à surmonter pour diversifier l'économie, en particulier dans les pays où il est difficile de lancer des activités économiques de substitution en raison des conditions locales.

### **III. Mobilisation des organisations, des institutions, des experts, des communautés et du secteur privé dans les activités liées au programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

72. La bonne exécution du programme de travail de Nairobi et la réalisation de son objectif dépendent dans une large mesure de la participation des organisations et des parties prenantes intervenant dans le domaine de l'adaptation à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Le SBSTA a donc prié le secrétariat de s'efforcer d'associer un large éventail d'organisations, d'institutions, d'experts et de collectivités à l'exécution du programme de travail. À cette fin, le SBSTA a invité les organisations compétentes et les autres parties prenantes à participer à la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail de Nairobi, et les a pressées d'entreprendre, de leur côté, des activités à l'appui de l'objectif fixé dans la décision 2/CP.11 et dans les domaines thématiques qui y étaient définis et de lui faire part des résultats de ces activités aux sessions ultérieures, selon qu'il conviendrait<sup>46</sup>.

73. Un certain nombre d'organisations, d'institutions, d'experts et de collectivités ainsi que le secteur privé ont activement pris part à l'exécution des activités prescrites dans le programme de travail de Nairobi. Vingt-cinq organisations et institutions ont fait part de leurs connaissances et de leurs vues dans des communications, et les représentants de 87 organisations ont participé à des ateliers ou des réunions d'experts (voir la figure ci-après qui indique les types d'organisations représentées).

#### **Types d'organisations ayant participé aux ateliers et aux réunions d'experts**



<sup>46</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 17.

74. Le secrétariat a organisé, avec les représentants d'organisations et d'institutions spécialisées, des réunions techniques préparatoires restreintes consacrées aux différents domaines d'activité. Ces réunions ont aidé à l'organisation des ateliers et des réunions d'experts et contribué à la participation ultérieure des organisations, des institutions et des experts à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi.

75. Les experts ont notamment apporté leur concours<sup>47</sup> aux activités prescrites dans le cadre des groupes d'experts créés au titre de la Convention, à savoir le Groupe d'experts des PMA, le Groupe consultatif d'experts et le GETT. Le premier a dispensé aux PMA parties des conseils sur les stratégies et les aspects techniques de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA. Le Président du Groupe a indiqué que celui-ci était disposé à aider des pays autres que les PMA à mettre au point des plans relatifs à l'adaptation. Le Groupe consultatif d'experts a fourni des avis et des appuis techniques en assurant une formation pratique et en examinant les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I sous l'angle des outils, des méthodes et des mécanismes requis pour les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Le GETT a fourni des conseils techniques et des indications concernant les technologies d'adaptation pour les faire mieux connaître et recenser les besoins en la matière par ordre de priorité. Il s'est également attaché à améliorer le processus de mise au point et de transfert de technologies intéressant l'adaptation.

76. En sus des vastes compétences fournies par les experts et les représentants de Parties, d'organisations et de groupes d'experts, le secrétariat s'est efforcé de faire appel à des experts ayant des connaissances et une expérience particulières dans les différents domaines d'activité, notamment en leur demandant de contribuer à titre individuel à la rédaction de documents de fond et de notes d'information, d'animer des débats ou de faire des exposés techniques. Au total, 57 experts (31 de Parties non visées à l'annexe I et 26 de Parties visées à l'annexe I) ont été invités à assister et à apporter un appui aux réunions d'experts et aux ateliers, et huit autres ont fourni leur concours grâce au financement de Parties.

77. Soucieux de mettre au profit un plus large éventail de connaissances spécialisées dans l'exécution du programme de travail de Nairobi, le SBSTA a également invité les Parties à actualiser le fichier d'experts de la Convention<sup>48</sup> pour que tous les domaines de compétence ayant un rapport avec l'étude des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements y soient représentés. Au moment de la vingt-huitième session du SBSTA, le fichier comptait au total 228 experts en la matière. Les experts ont été désignés par 61 Parties non visées à l'annexe I et par 29 Parties visées à l'annexe I.

78. À la fin de la vingt-huitième session du SBSTA, 109 organisations et institutions du monde entier avaient offert de contribuer à l'objectif du programme de travail de Nairobi et avaient désigné un point de contact avec lequel le secrétariat pouvait correspondre<sup>49</sup>.

79. Certaines organisations, dont la FAO, le GIEC, le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Réseau ibéro-américain de bureaux des changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et l'OMM, ont, en diverses occasions, présenté des informations sur leurs activités respectives dans ce domaine, et proposé de participer à l'exécution du programme de travail de Nairobi, par des déclarations

---

<sup>47</sup> Voir le document FCCC/SBSTA/2008/10 pour de plus amples informations sur les enseignements à retenir de la participation d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi.

<sup>48</sup> <http://unfccc.int/534.php>.

<sup>49</sup> Les organisations, institutions, experts et collectivités en question sont récapitulés à l'adresse [www.unfccc.int/3964.php](http://www.unfccc.int/3964.php).

faites aux sessions du SBSTA, des notes de réflexion ou, dans le cas du Programme des Nations Unies pour l'environnement, un séminaire organisé en commun avec le secrétariat.

80. Lors du premier forum des coordonnateurs des organisations et institutions participantes, tenu à Bali (Indonésie) le 10 décembre 2007, 42 coordonnateurs ont examiné, de concert avec le secrétariat, l'état d'avancement et l'évolution future du programme de travail de Nairobi. Après un bilan des activités entreprises à ce titre, de nombreuses organisations ont décidé d'annoncer des initiatives dans des domaines intéressant le programme de travail pour faciliter la réalisation de son objectif<sup>50</sup>.

81. Des organisations s'engagent également de plus en plus à entreprendre leurs propres activités à l'appui de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi dans des domaines précis, comme l'attestent les communications, les déclarations, les notes de réflexion et les initiatives annoncées.

82. À la fin de la vingt-huitième session du SBSTA, 34 «engagements à agir» avaient été reçus de 15 organisations<sup>51</sup>. Les engagements pris, qui se rapportent aux neuf domaines d'activité, consistent entre autres à élaborer et à diffuser des outils d'évaluation et de réduction des risques dans l'agriculture, à piloter des projets relatifs aux utilisations des ressources phytogénétiques, et à éduquer et former la génération montante de chercheurs et de professionnels s'intéressant à la vulnérabilité et à l'adaptation.

83. En outre, sous la direction du Président du SBSTA et en concertation avec les Parties, le secrétariat a lancé des «invitations à agir»<sup>52</sup> visant à faciliter l'application par un large éventail de parties prenantes des recommandations issues des ateliers et des réunions d'experts tenus au titre du programme de travail de Nairobi. De telles invitations ont pour but de communiquer à toutes les parties prenantes concernées, sur un mode convivial, les mesures concrètes recensées afin de susciter une réaction de leur part, notamment sous la forme des engagements précités. À la réunion des représentants des Parties sur les résultats des activités réalisées au titre du programme de travail de Nairobi, dont il est question ci-dessus au paragraphe 8, les Parties ont encouragé les organisations qui les soutiennent en prenant des engagements à agir, ou en donnant suite aux appels à l'action, à informer régulièrement le SBSTA des résultats obtenus.

84. Au début de 2008, le secrétariat s'est attaché à intensifier son action auprès du secteur privé conformément à la décision 2/CP.11 et a conçu une initiative visant à faciliter les relations avec le monde des affaires. Pour commencer, il a entrepris de mettre en place une source d'information centralisée pouvant renseigner les entreprises, les autorités nationales et les autres parties prenantes sur les travaux liés à l'adaptation qui sont menés par le secteur privé. À cette fin, le secrétariat contacte des entreprises et leur demande de faire savoir si elles souhaitent être associées au programme de travail de Nairobi et fournir des informations sur leurs travaux concernant l'adaptation par le biais d'un questionnaire et d'un site Web spécialisé<sup>53</sup>.

---

<sup>50</sup> [http://unfccc.int/files/adaptation/sbsta\\_agenda\\_item\\_adaptation/application/pdf/nwp\\_forum\\_summary\\_web.pdf](http://unfccc.int/files/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/application/pdf/nwp_forum_summary_web.pdf).

<sup>51</sup> [www.unfccc.int/3996.php](http://www.unfccc.int/3996.php).

<sup>52</sup> À l'issue de la vingt-huitième session du SBSTA, six invitations à agir avaient été lancées. Ces invitations à agir et des informations complémentaires sur les travaux connexes en cours peuvent être consultées à l'adresse [www.unfccc.int/4430.php](http://www.unfccc.int/4430.php).

<sup>53</sup> [www.unfccc.int/4291.php](http://www.unfccc.int/4291.php).

#### **IV. Diffusion des résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

85. Le SBSTA est convenu que les résultats attendus de l'exécution du programme de travail de Nairobi devaient faire l'objet d'une large diffusion auprès des parties intéressées par des moyens efficaces, notamment par l'intermédiaire du secrétariat<sup>54</sup>.

86. Le secrétariat a eu recours à différents moyens pour faire connaître les résultats escomptés et les réalisations du programme de travail de Nairobi à diverses parties prenantes. Compte tenu des observations communiquées par les Parties et les organisations, des informations sur la situation actuelle dans les différents domaines d'activité, y compris sur les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins, ont été diffusées dans des documents de la série MISC, dans des rapports de synthèse et par le biais d'une base de données en ligne sur les pratiques en matière d'adaptation. En outre, des recommandations sur les moyens de prendre en considération les lacunes et les besoins sont énoncées dans les rapports sur les réunions et les ateliers ainsi que dans les invitations à agir.

87. Pour toucher un large éventail de parties prenantes, le secrétariat a élaboré des brochures présentant le programme de travail et son état d'avancement. Quelque 4 000 brochures ont été distribuées aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du SBSTA et à l'occasion de réunions tenues au titre du programme de travail de Nairobi et de manifestations connexes en rapport avec l'adaptation. Le secrétariat a également mis au point un bulletin électronique destiné à informer les organisations participantes des progrès de l'exécution du programme de travail<sup>55</sup>. En outre, il a été rendu compte de la plupart des ateliers et réunions d'experts organisés dans le cadre du programme de travail de Nairobi par l'«Earth Negotiations Bulletin» – service d'information de l'Institut international du développement durable – afin d'assurer une large diffusion à leurs débats et à leurs conclusions.

88. Les organisations ont également eu recours à leurs propres moyens de diffusion pour faire connaître les résultats des activités menées à l'appui du programme de travail de Nairobi. L'OMM et la FAO, par exemple, ont présenté des documents de réflexion aux sessions du SBSTA et le secrétariat du Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial (START) a produit une brochure consacrée à ses travaux<sup>56</sup>.

#### **V. Questions à étudier plus avant**

89. Les résultats des activités qui avaient été menées à bien à la fin de la vingt-huitième session du SBSTA constituent une contribution initiale efficace à l'objectif du programme de travail de Nairobi tel qu'énoncé dans la décision 2/CP.11. Pour faciliter la réalisation de cet objectif et des résultats escomptés, les Parties ont adopté à la vingt-huitième session du SBSTA un ensemble d'activités complémentaires à entreprendre<sup>57</sup>, qui tiennent compte des nombreuses recommandations formulées au cours de la première phase du programme de travail.

---

<sup>54</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 26.

<sup>55</sup> Les brochures et bulletins d'information peuvent être consultés à l'adresse [www.unfccc.int/3633.php](http://www.unfccc.int/3633.php).

<sup>56</sup> [www.start.org/Publications/other/START-NWP%20Booklet\\_2007\\_Final.pdf](http://www.start.org/Publications/other/START-NWP%20Booklet_2007_Final.pdf).

<sup>57</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 10 à 74.

90. À la vingt-huitième session du SBSTA, les Parties sont également convenues d'encourager diverses parties prenantes – organisations, institutions, experts, collectivités et secteur privé, notamment – à mettre en œuvre les recommandations et invitations à agir issues de la première phase du programme de travail de Nairobi, en vue d'entreprendre des activités aux niveaux international, régional, national et infranational.

91. Comme pour les recommandations concernant les aspects liés à l'exécution qui pourraient être examinées dans le cadre du processus découlant de la Convention, les Parties souhaiteront peut-être transmettre les questions suivantes au SBI pour examen au titre des points pertinents de l'ordre du jour, selon que de besoin. Celles qui ont été recensées lors des réunions d'experts et des ateliers concernent notamment les moyens:

a) De renforcer les capacités des pays en développement et l'appui qui leur est apporté en vue d'intensifier les activités dans les domaines des incidences et de la vulnérabilité, ainsi que de la planification, des mesures et des initiatives en matière d'adaptation<sup>58</sup>;

b) D'étendre le processus d'élaboration des PANA entrepris par les pays les moins avancés à tout pays en développement partie qui souhaite mettre au point des stratégies ou des programmes nationaux d'adaptation<sup>59</sup>;

c) De favoriser l'intégration de l'adaptation dans les plans et politiques relatifs au développement et au budget dans tous les secteurs et à tous les niveaux<sup>60</sup>;

d) De promouvoir la création de conditions, y compris de cadres législatifs, propices à la planification et à l'élaboration de politiques en matière d'adaptation<sup>61</sup>;

e) D'apporter un appui aux dispositifs prévus au niveau national pour faciliter la mise au point de stratégies et de plans intégrés d'adaptation<sup>62</sup>.

-----

---

<sup>58</sup> FCCC/SBSTA/2007/15, par. 76, al. *c*, et 81, al. *b*; FCCC/SBSTA/2008/2, par. 63, al. *c*, et 64, al. *b* et *g*; FCCC/SBSTA/2008/3, par. 69, al. *b*; FCCC/SBSTA/2008/9, par. 42, al. *e* et *f*, et 43, al. *f*.

<sup>59</sup> FCCC/SBSTA/2007/15, par. 80, al. *c*.

<sup>60</sup> Ibid., par. 73, al. *g*.

<sup>61</sup> Ibid., par. 76, al. *d*, et 78, al. *b*.

<sup>62</sup> Ibid., par. 78, al. *a*.